

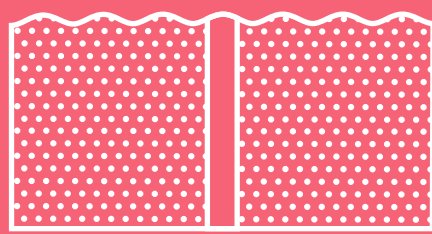
Des lois de protection de l'océan mal appliquées

La législation maritime aujourd'hui :

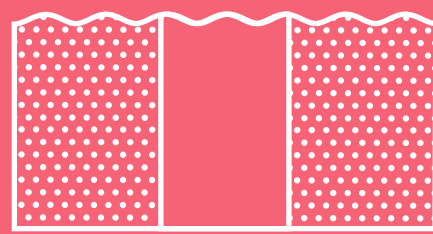
Actuellement, alors que toutes les régions de l'océan sont soumises à des impacts négatifs, des initiatives tentent de remédier aux dommages que ces diverses zones subissent. Par exemple, **l'installation de vastes réserves marines hautement protégées contribuent à préserver la biodiversité et les habitats de grande valeur se trouvant dans les zones impactées.** La mise en place de ces aires permet le maintien des fonctions de l'écosystème et la protection contre les modifications de l'environnement, à condition cependant que les prélèvements (produits de la mer, matériaux...) y soient extrêmement réduits.

Au delà de l'impact écologique, **ces réserves peuvent également produire une importante croissance économique sur le long terme**, et protéger les traditions uniques et fondamentales des cultures du monde entier qui sont historiquement liées à la mer.

Cependant, **le réseau des aires marines protégées dans le monde est très faible.** Les scientifiques et les ONG, réunis à Sydney en 2014 pour le congrès mondial des parcs, **préconisent la protection stricte de 30 % des habitats marins dans toute leur diversité et répartition.** Cette préconisation s'est traduite en promesse du gouvernement Français pour les eaux françaises d'ici 2030.



Seulement 4% des océans sont des aires marines protégées.

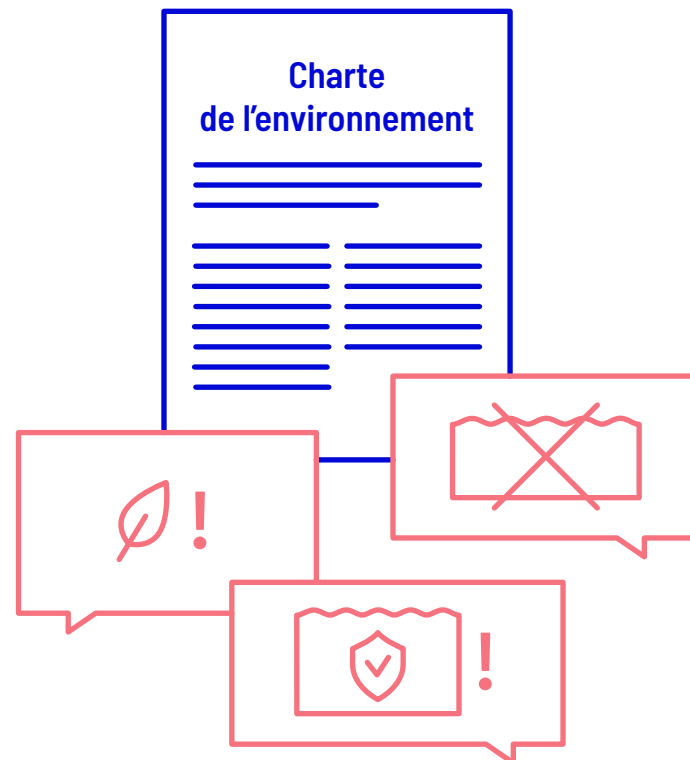


Les scientifiques préconisent que 30% des océans devraient être protégés.

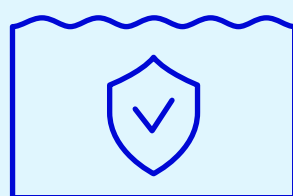
D'où vient le problème ?

Qu'il s'agisse des éléments naturels, de la lutte contre les pollutions et les nuisances, de la gestion des risques, des activités dangereuses et aujourd'hui du climat, **les textes se sont multipliés.**

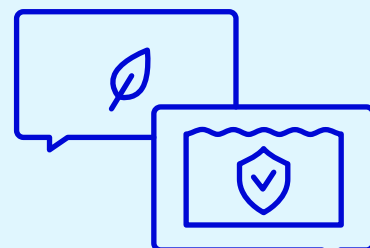
Et pourtant, **le droit de l'environnement reste un droit largement inefficace, non pas par défaut de règles, mais plutôt par mauvais vouloir systématique de les appliquer** et par une forme d'organisation plus ou moins volontaire de leur inefficace : les débats autour de la Charte de l'environnement et l'autorité très relative que lui reconnaissent les tribunaux en sont la preuve. Ce constat peut être observé tant au niveau national que, plus sévèrement encore, au niveau international.



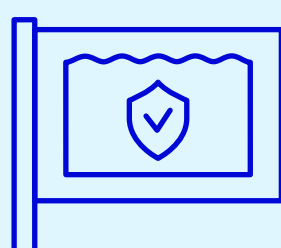
Que faire de plus à mon échelle ?



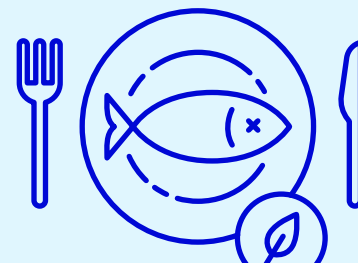
Respecter les initiatives de protection proposées par l'État comme la mise en place des grandes aires marines hautement protégées.



Sensibiliser mon entourage à la protection environnementale des zones marines et participer aux débats de société concernant les questions environnementales.



Rejoindre ou soutenir des associations de protection environnementale, prendre part aux manifestations, signer des pétitions, etc.



Consommer du poisson certifié durable et non surexploité (ex : labels MSC ou Mister Goodfish).